

Lettre de M. Mandrot

Autor(en): **Mandrot**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **2 (1857)**

Heft (1): **Supplément au No 1 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-328316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tirailleurs, Tharreau réunissant ses forces, s'avança à 11 heures du matin avec 5 demi-brigades, et occupa les hauteurs au bord du ruisseau qui se jette dans la Töss à Rorbas. Une demi-brigade chassa les Autrichiens de Rorbas et allait pénétrer sur Fregenstein et Tuffen, lorsque 4 bataillons autrichiens arrivèrent au secours de leurs avant-postes et arrêtèrent les entreprises des Français en les forçant à repasser la Töss et à abandonner Rorbas. Cette affaire, où la cavalerie française ne put se déployer, valut 200 prisonniers. Le lieutenant Parrieu, de la 10^e légère, avec 4 chasseurs, en prit 30. — Ce combat n'eut pas d'autres suites, le général en chef ne voulant pas engager une affaire générale.

Hotzé suivit les Français par le Steig.

Masséna, en rendant compte au Directoire de tous ces événements, disait : *J'ai pris la ligne de la Glatt : si je suis forcé dans cette position, je prendrai celle de la Limmat et ensuite celle de la Reuss. Je tiendrai dans ces différentes positions, et si je les quitte, ce ne sera qu'après les avoir vendues chèrement à l'ennemi.*

Malgré le calme de Masséna, âme trempée à la dure, la situation de l'armée française était peu rassurante. Ses plus fortes demi-brigades ne dépassaient pas 1500 hommes et avaient perdu beaucoup d'officiers, affaiblies par les fatigues et par les combats. Les milices helvétiques ne rendaient pas les services qu'on attendait d'elles ; si quelques bataillons soutenaient l'ancienne réputation militaire de cette nation, beaucoup abandonnaient leurs postes avec armes et bagages. Enfin, pour combler la mesure, la concentration des troupes allait faire sentir plus vivement la pénurie des subsistances et des fourrages. (A suivre.)

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur,

Il m'est revenu que quelques camarades avaient vu une tendance alarmiste dans une partie de mes rectifications au sujet de votre article sur la Prusse. Je n'aurais pas cru qu'en Suisse on craignit de compter ses ennemis, et ne puis le croire encore. Quand on a un devoir sérieux à remplir envers la patrie, il est bon d'y voir clair et voir clair n'est pas perdre courage, bien au contraire. Quant au chiffre de l'armée prussienne que l'on pourrait mobiliser, il est évident que, vu la position géographique de la Prusse, il lui est parfaitement impossible de nous lancer ses 600,000 hommes sur les bras ; cette puissance a aussi à faire chez elle, elle ne peut se dégarnir. Ainsi donc nous pourrons toujours lui tenir tête, nous sommes *chez nous, et dans cette position un homme en vaut deux*, elle est à 200 lieues de ses magasins et de ses dépôts.

Veillez, monsieur le rédacteur, insérer ces lignes dans votre prochain numéro et croyez à ma parfaite considération.

Lausanne, 24 décembre 1856.

DE MANDROT,

Major à l'état-major fédéral.